



Département des
YVELINES

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

CANTON DE
VERSAILLES-SUD

République Française

MAIRIE de CHATEAUFORT

**COMPTE - RENDU
DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 31 MARS 2010**

La séance est ouverte à 20h30.

Etaient présents : MM. P. PANNETIER, D. DUMOULIN, E. DUPONT, P. BERQUET, Mmes P. GISLE, I. JACQUES, F. FORZANI, M. Y. GOUNOT, Mme G. MORGUE, MM. E. NIVET, N. NICOLAS, Mmes S. GERMANICUS, G. TILMANN, M. A. ROBLIN

Formant la majorité des membres en exercice

Absent excusé : M. B. LERISSON, pouvoir à M. Y. GOUNOT

Secrétaire de séance : M. E. NIVET

1. Associations : subventions

A l'unanimité, et après en avoir débattu, le conseil municipal octroie les montants de subventions indiqués pour les associations suivantes :

<u>Association</u>	Subvention en €
ADVMC	1200€
AOC	500€
APEMACC	39.000€
ASVLB	850€

<u>Association</u>	Subvention en €
Bibliothèque	500€
Golf	2400€
Jeunes Castelfortains	5000€
Rayonnement Castelfortain	5500€
Tennis Club Castelfortain	6000€

A la majorité (contre : M. E. DUPONT), le conseil municipal décide d'attribuer la subvention du montant désigné ci-après à l'association suivante :

Aumônerie CES et Lycée de Buc	190€
--------------------------------------	-------------

A la majorité (abstention : M. D. DUMOULIN), le conseil municipal décide d'attribuer la subvention du montant désigné ci-après à l'association suivante :

Charivari	4550€
------------------	--------------

A la majorité (M. Y. GOUNOT n'ayant pas pris part au vote), le conseil municipal décide d'attribuer la subvention du montant désigné ci-après à l'association suivante :

Les Lézards	500€
--------------------	-------------

A la majorité (abstention : M. P. PANNETIER), le conseil municipal décide d'attribuer la subvention du montant désigné ci-après à l'association suivante :

Les Oisillons – halte garderie parentale	600€
---	-------------

A la majorité (abstention : M. E. DUPONT), le conseil municipal décide d'attribuer la subvention du montant désigné ci-après à l'association suivante :

UNC	700€
------------	-------------

La parole est donnée au public.

La séance est levée à 23h00.

Le Maire,

Patrice PANNETIER